

Questions orales

En tant que membre du comité permanent de gestion et des services aux députés, je sais qu'on s'occupe de cette question. Mais à comparer à la lenteur des progrès dans ce domaine, les escargots filent à une vitesse supersonique. Entre temps, dans de nombreuses localités partout au Canada, les handicapés et les vieillards n'ont pas facilement accès au bureau de leur député, ce qui est une négation de leur droit.

Je sais que je m'exprime au nom de tous les députés en disant que nous faisons des efforts très sincères pour faciliter l'accès de nos bureaux à tous les Canadiens.

Est-ce que le ministre est maintenant en train de dire à cette Chambre et à tous les Canadiens que n'importe quelle compagnie peut envoyer des émissaires ou des représentants travailler dans des bureaux de ministres et ensuite, par coïncidence, en ressortir avec des contrats profitables de la part du gouvernement du Canada et, dans l'affirmative, est-ce que le ministre peut nous dire si cette sorte d'attitude est raisonnable pour les contribuables canadiens qui doivent défrayer le coût de ces dépenses?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai bien expliqué dans ma première réponse la présence de M. Robson. C'est parce qu'il a été mon chef de cabinet en 1979. Il savait selon quels principes je travaille et de quelle façon je voulais organiser le bureau. J'étais pressé par le temps à l'époque, si le député s'en souvient, et j'ai dû me rendre immédiatement à Washington assister à une série de réunions internationales. Tel était l'objet de son travail.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT—LE RÔLE DE DOUGLAS ROBSON

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et porte sur l'entreprise familiale Wilson, laquelle a permis la passation d'un petit contrat sympathique de \$234,000 entre le ministre, son beau-frère et le président de son association de circonscription. Il est étonnant de voir que les termes qu'utilisaient par le passé les conservateurs comme «fraude», «supercherie», et «imposture», ont désormais été remplacés par «intégrité», «objectivité» et même «sainteté», parfois, pour décrire la situation actuelle.

Le ministre peut-il nous dire si M. Robson, lorsqu'il travaillait pour lui, a eu accès à des renseignements qui ont pu l'aider, directement ou non, à obtenir des contrats du gouvernement? En outre, peut-il nous dire si M. Robson et la firme Lawson Murray Ltd. ont directement ou non, d'autres marchés avec le gouvernement du Canada à l'heure actuelle?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai dit hier à la Chambre que M. Robson était en affaires avec mon cabinet sur un plan tout à fait administratif. Il a été mon adjoint exécutif en 1979, je le répète, et il savait comment je voulais mettre mon bureau sur pied. Il a traité strictement de questions administratives; il n'a pas été question de principes directeurs, ni de l'octroi de quelque contrat que ce soit.

En ce qui concerne la deuxième question du député, je n'en sais rien, car je n'ai rien à voir avec les contrats du gouvernement.

[Français]

L'OCTROI DE CONTRATS LUCRATIFS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. La présente situation est totalement intolérable et répugnante et la défense du ministre est encore pire.

LES DIRECTIVES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. J'ai entre les mains un exemplaire de ses directives concernant les conflits d'intérêts à l'intention des ministres de la Couronne. La Partie III concerne les traitements de faveur. Il y est dit que les ministres ne doivent accorder aucun traitement de faveur, relativement à des questions officielles, à des parents ou des amis ou à des organismes dans lesquels ces parents ou amis ont des intérêts. Les ministres doivent également éviter de se placer dans une situation où ils sont, ou peuvent sembler être, redevables à une personne ou un organisme qui pourrait tirer parti d'un traitement de faveur de leur part. Le premier ministre ne pense-t-il pas que cette directive a été enfreinte dans les circonstances?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Dans la mesure où le contrat auquel le député fait allusion a été accordé suivant des critères objectifs établis par un autre ministre, j'estime que le ministre en question qui est un homme parfaitement intègre n'a nullement enfreint les directives. Cela dit, je reconnais que les ministres doivent non seulement éviter les conflits d'intérêts, mais qu'ils doivent également éviter toute apparence de conflits d'intérêts. C'est d'ailleurs pourquoi les Canadiens ont été tellement horrifiés lorsque le chef de l'opposition a assumé les fonctions de premier ministre du Canada tout en continuant à siéger aux conseils d'administration d'importantes sociétés pendant plusieurs semaines. Voilà la différence entre ce qu'a fait le ministre des Finances et ce qui a été fait dans d'autres circonstances. Notre parti n'a rien à se reprocher.

• (1420)

Des voix: Bravo!